

**Procès-verbal  
de la séance du Conseil  
communal  
du jeudi 30 août 2018**

La présidente, Mme Véronique Villaine, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Elle remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Elle remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

## **1. Appel et ordre du jour**

L'appel fait constater la présence de 60 Conseillères et Conseillers.

Il y a 10 excusés (Mmes Emmanuelle Cosandai, Myriam Grandjean et Béatrice Saxer Brown, MM. Sébastien Bertherin, Moritz de Hadeln, Yves Froidevaux, Roger Hemberger, Jean-Marc Jaquier, Larry Sarrasin et Patrick Wegmann).

1 arrivera plus tard (M. Samuel Freuler).

1 absent (M. Christian Gander).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. La présidente déclare la séance du Conseil communal ouverte.

La présidente s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour, ainsi que le calendrier des séances jusqu'à fin 2019. Tel est bien le cas.

- Suite à la démission de M. René Barioni présentée lors de la dernière séance du Conseil communal pour le 30 juin 2018, un courrier a été adressé, en date du 27 juin 2018, à la plateforme PS-Les Verts-POP dans la mesure où la liste des viennent-ensuite de cette plateforme est épuisée. Cette plateforme a dû procéder à un parrainage d'une liste d'un nouveau membre qui a été transmise au Bureau. Un nouveau membre sera dès lors assermenté ce soir.
- Par courrier du 6 juillet 2018, le Bureau a été informé de la démission de M. Guillaume Labouchère en tant que membre de la Commission des finances, avec effet immédiat, en raison de son emploi du temps actuel. La nomination d'un(e) membre le remplaçant au sein de dite Commission aura lieu ce soir.
- Par courrier du 13 juillet 2018, la Municipalité a requis un délai au 4 octobre 2018 pour la réponse aux interpellations :
  - de M. Victor Braune du 21 juin 2018 pour l'étude sur la mise en application et le suivi par le Centre social régional (CSR) du district de l'octroi de prestations financières pour les jeunes (art. 31 et 31a LASV),
  - de Mme Marion Wahlen du 21 juin 2018 intitulée « CMS (centres médicaux-sociaux) et soins à domicile dans les communes : un bilan pour mieux comprendre les enjeux ».

Cette demande ayant été approuvée par le Bureau, les réponses de la Municipalité aux interpellations précitées sont attendues pour la séance du Conseil communal du 4 octobre 2018.

- Par courrier du 29 juillet 2018, le Bureau a été informé de la démission de Mme Sara Ouerchiffani, avec effet immédiat. Dans la mesure où M. Vincent Simon, prochain des viennent-ensuite du parti politique PLR, était dans l'impossibilité d'être présent ce soir, son assermentation aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil communal du 4 octobre 2018.

La nomination d'un(e) membre remplaçant Mme Sara Ouerchiffani au poste de délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal de la Région de Nyon (ex-Conseil régional) aura quant à elle lieu ce soir.

- Par courrier du 14 août 2018, le Bureau a été informé de la démission de M. Michel Bardet, avec effet immédiat. Au vu du délai et du fait que la liste des viennent-ensuite du groupe UDC est épuisée, ce groupe doit procéder à un parrainage d'une liste de nouveaux membres. Cette démission sera dès lors traitée lors de la prochaine séance du Conseil communal du 4 octobre 2018.

La nomination d'un(e) membre remplaçant M. Michel Bardet au poste de membre de la Commission du plan de zones aura également lieu le 4 octobre 2018.

- Dans les délais, le Bureau a reçu une interpellation :
  - Interpellation de M. Patrick Vallat intitulée « Tarifs de Tridel, la Municipalité a-t-elle son mot à dire ? ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, la présidente demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
  1. Appel et ordre du jour.
  2. Assermentation d'un(e) Conseiller(ère).
  3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 juin 2018.
  4. Communications du Bureau.
  5. Communications de la Municipalité.

### **Préavis avec décision**

6. **Préavis municipal n° 43** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la renaturation du Lavasson.
7. **Préavis municipal n° 44** relatif à la modification du Règlement communal des sépultures et du cimetière.
8. **Préavis municipal n° 45** relatif à l'adoption d'un addendum au Règlement communal sur la protection des arbres.

### **Préavis – Première lecture**

9. **Préavis municipal n° 46** relatif à l'arrêté d'imposition 2019.
10. **Préavis municipal n° 47** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2018.
11. **Préavis municipal n° 48** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de mesures d'entretien du réseau d'eau potable, selon le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE).
12. **Préavis municipal n° 49** relatif à une demande de crédit de CHF 65'000.- pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique de communication s'appuyant sur une utilisation renforcée des outils papier et numériques de la presse quotidienne locale, La Côte.

### **Autres objets**

13. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Olivier Moulin « Pour un rapprochement entre Gland sud et Gland nord au moyen d'un raccourci empruntant le pont de Montoly » et nomination d'une Commission.
14. Interpellation de M. Patrick Vallat intitulée « Tarifs de Tridel, la Municipalité a-t-elle son mot à dire ? ».

## **Divers**

15. Nomination d'un(e) membre de la Commission des finances.
  16. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal de la Région de Nyon (ex-Conseil régional).
  17. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour modifié.
  - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## **Décision**

*L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.*

## **2. Assermentation d'un(e) Conseiller(ère)**

La présidente rappelle que M. René Barioni a présenté sa démission lors de la dernière séance du Conseil communal du 21 juin 2018.

Par courriel, le Bureau a été informé par la plateforme PS-Les Verts-POP que M. René Barioni serait remplacé par Mme Nitya Duella.

M. Nicolas Aeschmann, au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, présente Mme Nitya Duella, en remplacement de M. René Barioni, lequel a été une figure de cette assemblée : « *Mme Nitya Duella habite depuis plus de 20 ans dans notre ville où elle a suivi sa scolarité, ce qui l'a conduite jusqu'à l'EPFL puis à l'Université de Lausanne où elle fait son bachelor en droit. Elle a fait partie de l'association MUN Model United Nations de l'EPFL, qui modélise différents organes des Nations Unies, et elle a ainsi pu voyager et se familiariser à l'art du débat. Pour Mme Nitya Duella, rejoindre le Conseil communal c'est avant tout prendre part aux décisions et ainsi s'engager pour la communauté dont elle fait partie. Je vous remercie de lui faire bon accueil.* ».

La présidente invite Mme Nitya Duella à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

La nouvelle Conseillère, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.

La présidente la remercie, la félicite pour son engagement et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 61.*

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 juin 2018**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## **Décision**

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 juin 2018.*

## **4. Communications du Bureau**

- Le 3 juillet 2018 a eu lieu la cérémonie de passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau.
- Le 9 juillet 2018, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.

- En date du 12 juillet 2018, la présidente a participé à la cérémonie officielle de l'Open Air à Gland. Ce fut une très belle soirée, chaude et palpitante avec la projection du film « A la dérive », qui la convint de rester à naviguer sur le Léman.
- Le 27 août 2018, la Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 4 octobre 2018.
- Le 23 septembre prochain sera jour de votation populaire. Trois objets fédéraux seront soumis à votation, à savoir
  - Arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres (initiative vélo) »),
  - Initiative populaire du 26 novembre 2015 « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables »,
  - Initiative populaire du 30 mars 2016 « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous ».

La présidente rappelle aux Conseiller(ère)s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux(elles).

- Le jeudi 21 mars 2019, la séance du Conseil communal se tiendra dans la salle du Grand conseil à Lausanne. Des informations complémentaires seront données ultérieurement, notamment en ce qui concerne l'organisation de cette séance et le trajet.

## 5. Communications de la Municipalité

**M. Gérald Cretegy**, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Personnel communal :  
Arrivées :
  - le 20 août 2018, Mme Estelle Aeschlimann, apprentie agente d'exploitation au sein du Groupe concierges,
  - le 20 août 2018, M. Xavier Simond, apprenti agent d'exploitation au sein du Groupe concierges,
  - le 20 août 2018, Mme Zoé Dutoit, apprentie agente en information documentaire à la Bibliothèque,
  - le 3 septembre 2018, Mme Tanja Michielini, Responsable de l'Office des ressources humaines, organe du Secrétariat municipal,
  - le 3 septembre 2018, M. François Raval, délégué à la promotion économique, Office de la communication, organe du Secrétariat municipal.
- Région de Nyon (ex-Conseil régional) : les statuts sont dans une procédure de modification liée à l'intégration du dispositif DISREN comme dispositif obligatoire et intégré dans les buts de l'association. Cette proposition de nouveaux statuts est actuellement devant les Commissions des législatifs communaux. Hier, à Montoly, s'est tenue la rencontre de ces Commissions. Beaucoup de monde était présent, ce qui est très réjouissant, et le débat a été extrêmement nourri. La Région de Nyon se réjouit de voir quel est le sentiment de l'ensemble de la région et de ces Commissions par rapport aux propositions faites.
- L'assemblée des syndics s'est réunie ce matin à Begnins. La quasi-totalité de ceux-ci ont signé la résolution suivante :

### **« Résolution des syndics du district de Nyon**

*Les syndics du district lancent un cri d'alarme : le Canton veut-il tuer la poule qui fait l'œuf ?*

*A l'heure de fêter les dix ans du nouveau district de Nyon, les syndics des communes qui le composent expriment solidairement aux Autorités cantonales leur incompréhension et leur colère envers le niveau inacceptable des ponctions réalisées dès 2018 ou prévues sur leurs revenus fiscaux dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ils ne remettent pas en cause le principe de solidarité qu'ils expriment par ailleurs à l'interne du district par leur partenariat régional. Ils constatent*

*que l'art. 1 LPIC (Loi sur les péréquations intercommunales), qui dit entre autres que la péréquation vise à assurer aux communes les ressources qui leur sont nécessaires pour accomplir les tâches qui leur incombent en contribuant à l'équilibre durable de leurs finances, n'est plus respecté. Les investissements nécessaires au maintien du niveau d'équipements publics attendu par la population ne sont plus garantis et leur planification est hasardeuse, tant au niveau communal que régional. De fait, la péjoration remarquée des finances communales du district de Nyon pourrait mettre à mal, à terme, l'attractivité du district et par là ses ressources dont bénéficie tout le canton.*

*Les syndics signataires demandent aux Autorités cantonales, et particulièrement au Conseil d'Etat, d'agir avec des mesures adéquates avant l'approbation des budgets communaux en décembre prochain. Ils réclament également une révision rapide et complète de la péréquation, permettant le rééquilibrage et l'application correcte de l'art. 1 LPIC.*

*Ils sont prêts à accueillir le Conseil d'Etat, sous une forme à convenir, pour un échange constructif afin de garantir aux communes du district un traitement respectueux de leur capacité d'investissement et de leur contribution au développement du canton.*

*Begnins, jeudi 30 août 2018 »*

Il est vrai que la ville de Gland ne se trouve pas dans cette situation aussi difficile que d'autres communes du district. Par rapport à la péréquation, Gland fait partie des 10 communes bénéficiaires, les 37 autres communes étant contributrices. Certaines communes, qu'elles soient bénéficiaires ou contributrices, vivent actuellement des situations compliquées dans le district, cela a d'ailleurs été relaté dans la presse – en particulier pour Nyon et Rolle – mais il y a aussi plusieurs autres communes qui se retrouvent vraiment dans des situations graves. La Municipalité a estimé qu'il était souhaitable de soutenir cette proposition, dans la mesure où il faut une fois pour toute arriver à faire comprendre que, même s'il est vrai que nous sommes dans une région où se trouvent de nombreuses richesses, à force de faire des ponctions extrêmement lourdes, de nombreuses communes n'ont aujourd'hui déjà plus les moyens d'assurer leur ménage communal de base. Face à ce danger qui guète, des solutions doivent être trouvées.

**Mme Isabelle Monney**, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Cinéma Open Air : l'Open Air 2018 a obtenu d'excellents résultats, avec une fréquentation d'environ 1'900 personnes sur les 5 soirs. Les terrasses musicales ont attiré un public nombreux et la qualité des groupes musicaux a été reconnue. Elle remercie les sociétés locales qui y ont participé, ainsi que tout le personnel communal.
- L'été à la Falaise : cette première édition a été fort appréciée et les animations – aussi bien culturelles que sportives – ont attiré un public nombreux. Vu le bon résultat, les services ayant organisé cette nouvelle manifestation sont partants pour l'an prochain.
- Plan canicule pour la population : du 2 au 9 août, le plan canicule a été mis en place par les services de la santé publique du canton. A Gland, ce sont un peu plus de 500 personnes de plus de 75 ans qui ont été contactées par le délégué Sport & Santé et par les collaborateurs de l'Administration générale. Pour les personnes n'ayant pas répondu aux appels téléphoniques, les assistants de sécurité publique (ASP) de la commune se sont rendus à leur domicile afin de les sensibiliser aux problématiques de la déshydratation.
- Inauguration du Cheminement historique « Sur les terres du Baron Guiquer, du château de Prangins à la Lignière » : hier a eu lieu la conférence de presse pour annoncer l'inauguration du sentier historique. Elle se permet de rappeler aux Conseiller(ère)s l'invitation pour la partie officielle, laquelle aura lieu samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018 à 11h00, au Château de Prangins, et sera suivie d'un apéritif à La Barcarolle.

Samedi soir, à 20h30, la pièce de théâtre « Le songe d'une nuit d'été », de William Shakespaere, sera jouée dans la forêt de la Lignière. Les spectateurs ne doivent pas oublier leurs petites laines.

Dimanche, le départ des bus pour le Château de Prangins aura lieu à 09h30, puis suivra le cheminement sur les 12 km du parcours, en compagnie de guides. Il y aura la possibilité de visiter la Villa Rose et de participer à un pique-nique au domaine des Avouillons. L'arrivée à la Lignière se situera entre 15h00 et 15h30, avec la présence de Nyon Région Tourisme.

- Le mercredi 12 septembre, lors du marché hebdomadaire, le Service de la culture tiendra un stand pour lancer la nouvelle saison culturelle. Ce sera également l'occasion de présenter 4 nouvelles piécettes du projet Vincentime, de M. Vincent Kohler. Un moment festif d'inauguration sera organisé pour présenter les piécettes des nouveaux artistes, soit Mmes Anaïs Wenger et Emmanuelle Lainé, ainsi que MM. Yoan Mudra et Peter Stämpfli.

## **M. Gilles Davoine**, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

### Finances

- Cinq boucllements de crédit de préavis sont annoncés, à savoir :

Préavis municipal n° 109/2011 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'organisation de l'appel d'offres fonctionnelles en procédure sélective dans le cadre du projet de rénovation de l'enveloppe des bâtiments du centre scolaire des Perrerets et de la possibilité de réaliser un couvert (abri) (réponse au postulat de Mme Christine Girod)	
Crédit d'étude accordé	CHF 1'061'500.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 798'168.80, soit 75.25 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 263'331.20
Amortissement cumulé	CHF 765'994.80
Solde à amortir	CHF 32'174.00

Préavis municipal n° 33/2012 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la relocalisation partielle de certaines activités au lieu-dit « La Ballastière »	
Crédit d'étude accordé	CHF 95'580.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 77'403.60, soit 81.0 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 18'176.40
Amortissement cumulé	CHF 77'403.60
Solde à amortir	CHF 0.00

Préavis municipal n° 46/2013 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'adaptation des installations de traitement et de télégestion de la station de traitement des eaux du Montant	
Crédit d'investissement accordé	CHF 380'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 649'853.93
Total des subventions reçues	CHF 298'924.58
Investissement net	CHF 350'011.35, soit 92.3 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 29'088.65
Amortissement cumulé	CHF 214'722.52
Solde à amortir	CHF 136'203.37

Préavis municipal n° 67/2014 relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à l'avenue du Mont-Blanc sur le tronçon compris entre la route de Begnins et la rue du Midi	
Crédit d'investissement accordé	CHF 573'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 506'755.68
Total des subventions reçues	CHF 59'245.00
Investissement net	CHF 447'510.68, soit 78.1 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 125'489.32
Amortissement cumulé	CHF 76'711.73
Solde à amortir	CHF 370'804.00

Préavis municipal n° 90/2010 relatif à la réalisation des infrastructures routières concernant le plan partiel d'affectation « Communet-Borgeaud » et préavis municipal n° 6/2016 relatif aux frais d'entretien et d'exploitation du pont sur l'autoroute pour une durée de 50 ans

Crédit d'investissement accordé	CHF 4'902'690.20
Total des dépenses engagées et payées	CHF 6'224'008.30
Total des subventions reçues	CHF 1'258'864.50
Investissement net	CHF 4'965'143.80, soit 101.3 % du crédit accordé
Solde disponible (dépassement de crédit)	CHF (62'453.60)
Amortissement cumulé	CHF 1'785'225.37
Solde à amortir	CHF 3'179'918.43

Si tous les premiers boucllements de crédit présentent largement des soldes positifs, avec un montant bien supérieur à celui de CHF 62'453.60 de découvert, il tient à expliquer la raison de ce dépassement de crédit, lequel n'a été découvert qu'à la fin des travaux, raison pour laquelle la Municipalité n'a pas pu venir avant devant le Conseil communal. Ce dépassement de CHF 62'453.60 s'explique du fait que la signalisation ainsi que l'éclairage public du pont sur l'autoroute se sont révélés plus onéreux que prévu. En outre, une excavation s'est avérée plus importante, ce qui a donné lieu à des travaux de génie civil qui ont été plus chers sur les factures présentées. Il tient à préciser que ce dépassement représente environ 1 % de l'investissement global de plus de CHF 6 Mios et qu'il est bien compensé par les soldes disponibles mentionnés ci-dessus.

#### Sports et promotion économique

- Comme l'a déjà mentionné Mme la Municipale Isabelle Monney, l'été à la Falaise s'est très bien déroulé. Au niveau sport, du pilate, du yoga-paddle, du boot-camp, de la pétanque et de l'Urban training, qui partait exceptionnellement de la Falaise, étaient notamment proposés. Il y a eu une très bonne participation de la population lors de ces activités, qui étaient gratuites.
- L'Urban training, qui aura encore lieu jusqu'à fin septembre, partira comme d'habitude les mercredis à 18h00 devant le bâtiment de l'Administration communale.
- Le 19 août 2018, un match de la Coupe suisse a eu lieu à Gland. Le FC Gland, qui n'a pas démerité, a perdu 9-1 contre le FC Lucerne, équipe de Super League. Il remercie les différents Services de la ville, qui ont fait un excellent travail. Les lucernois ont signalé qu'ils ne jouaient pas souvent sur des terrains d'une telle qualité. La collaboration entre les Services communaux et le FC Gland s'est bien déroulées, au vu des directives très importantes à respecter, notamment le fait que les fans lucernois devaient se trouver dans un coin afin de ne pas se mélanger avec les glandois et aient leur propre buvette. Cet événement a été réalisé de la plus belle des manières. 1'450 spectateurs étaient présents et le match a été diffusé en direct sur site Internet de la RTS.
- Le 9 septembre prochain aura lieu la Romande Energie Run, laquelle passera par Gland, ce qui impliquera quelques complications de trafic au niveau de la route Suisse dans la matinée.
- Le matin du 22 septembre 2018 aura lieu le Tir de l'Amitié.
- L'ouverture de la patinoire mobile de Gland aura lieu le 2 novembre 2018. Des nouveautés seront proposées, notamment au niveau de la restauration et des animations, le but étant de rendre ce lieu encore plus convivial, y compris hors de la glace pour les personnes qui ne patinent pas.
- Il salue l'arrivée de M. François Raval le 3 septembre 2018, délégué à la promotion économique.

#### **Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)**

- Etablissement primaire et secondaire : la rentrée scolaire a eu lieu ce lundi et l'établissement primaire a accueilli 1'239 élèves, répartis dans 62 classes : 385 élèves à Mauverney, 539 aux Perrerets et 315 aux Tuillières. Cela représente 24 élèves supplémentaires par rapport à 2017. Pour le secondaire, l'effectif est stable avec 470 élèves et 2 classes de raccordement.

- Sports facultatifs : au niveau de l'établissement primaire, les sports facultatifs sont organisés par deux enseignantes. Pour rappel, de nombreux sports sont proposés en initiation tels que, entre autre, du badminton, de l'escalade, de la gymnastique, du tennis, de la danse, du self défense pour les filles ou encore du patinage artistique.

Cette année, de manière transitoire et pour limiter les travaux administratifs, les inscriptions se feront à l'école des Perrerets le jeudi 4 octobre 2018, de 15h30 à 20h00. La Direction de l'établissement l'a sollicitée pour transmettre aux Conseiller(ère)s son besoin de bénévoles pour assurer les enregistrements des inscriptions. Alors si le cœur leur en dit, les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès d'elle afin qu'elle transmette leur nom.

- Clinique dentaire : comme annoncé lors de la séance du Conseil communal du mois de juin 2018, la médecin-dentiste Mme Geidys Cabrera a quitté ses fonctions à la fin de l'année scolaire 2017-2018. Pour lui succéder, le comité a nommé Mme Amna Turki et lui souhaite une cordiale bienvenue.
- « Gland ça marche ! » – 4<sup>ème</sup> édition le 22 septembre 2018 : le comité est à pied d'œuvre pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition de « Gland ça marche ! ».

Une découverte dans le quartier de Mauverney permettra aux participants de découvrir de nombreuses entreprises et services sous une formule originale. La société Bolay SA, NRTV et ses studios (sis provisoirement aux Avouillons 2), le SDIS, le stand mobilité, la Poste, Totem Escalade, la ludothèque de Nyon, le CRL ou encore Georges Helfer seront des destinations de visite. A 17h30, les nouveaux habitants de la commune seront accueillis à Mauverney. Un concours avec tirage au sort est organisé pour les participants. Le comité se réjouit de recevoir la population et l'attend nombreuse ce samedi-là. Elle tient à souligner l'engagement et le travail réalisé par le comité, lequel est vivement remercié.

- Bibliothèque : après avoir animé durant l'été des prêts à la plage de la Falaise, la bibliothèque propose à la population de partager ses lectures favorites de façon originale et ludique le mercredi 12 septembre, dès 19h30. En quelques minutes, les participants créeront la rencontre entre un livre qu'ils aiment et leur interlocuteur. Les rôles seront ensuite inversés. Puis les partenaires changeront et les rencontres continueront. Cette activité, qui est ouverte à tous, dès 16 ans, sans inscription, durera environ une heure et sera suivie d'un apéritif. L'entrée sera libre et gratuite, dans la limite des places disponibles !
- Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon (ORPC) : l'assemblée générale de l'ORPC s'est tenue le 29 août à Prangins. A cette occasion, le budget 2019 a été accepté. Le comité de direction a également présenté sa stratégie et le déroulement prévu pour l'étude et la votation concernant les nouveaux statuts de l'ORPC.
- Accueil parascolaire : au niveau de l'accueil parascolaire, l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP), a transmis, en date du 2 mai 2018, ses propositions pour le nouveau cadre de référence parascolaire pour les enfants de 1P à 8P.  
Ce projet a été soumis à consultation des communes jusqu'au 1<sup>er</sup> juin et une nouvelle mouture a été annoncée pour le 6 septembre prochain.
- Conseil d'établissement : la prochaine séance du Conseil d'établissement est fixée au lundi 8 octobre 2018 à 20h00.

*Avec l'arrivée de M. Samuel Freuler, le nombre de Conseillers présents passe à 62.*

## **M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)**

- Suite à la demande de crédit pour la mise en place de protections solaires au collège des Tuillières, une grande partie des fenêtres du bâtiment est maintenant équipée de stores. Il invite les Conseiller(ère)s à aller regarder le résultat, car l'intégration est pour le moins réussie à son goût. L'équipement en pare-soleil de la salle de gymnastique et des fenêtres inférieures côté lac se fera durant les vacances d'octobre.



- Au collège des Perreret, une grosse tranchée a été réalisée afin de brancher ce collège sur le chauffage à distance venant d'Eikenott et les bâtiments sont maintenant raccordés. Un souci est intervenu avec la piscine, lequel a été réglé cette semaine. Lundi prochain la piscine sera chaude et utilisable par les élèves.

Les adjudications des travaux de rénovation et de remise à niveau des installations techniques de ce complexe, soit la 2<sup>ème</sup> étape, ont eu lieu. Enormément d'entreprises sont très proches les unes des autres dans leurs rendus et les architectes sont en train de leur donner des compléments d'informations ainsi que des explications quant à la notation. Le potentiel de recours est assez élevé, mais à ce jour aucun recours n'a été déposé. La dead-line pour ce faire était fixée à mardi sauf erreur, mais il est espéré pouvoir renseigner les entreprises afin d'éviter un recours, ce qui ferait perdre quelques mois dans les travaux.

- Concernant la plage, pour laquelle il pense que les Conseiller(ère)s attendaient un préavis pour la réalisation de celle-ci, une séance a eu lieu avec M. le Municipal Michael Rohrer et l'avocat-conseil de la commune. Il n'y a actuellement que peu de perspectives pour la Municipalité d'arriver à présenter un préavis de réalisation pour cette plage cette année, mais il est espéré pouvoir le faire au début de l'année prochaine. Les voies judiciaires et juridique étant impénétrables, des soucis ont été rencontrés pour arriver à terme avec les plans partiels d'affectation Falaise 2 et 3, qui comprennent l'aménagement de la plage.
- Suite au concours sur invitation organisé par la société Télé-Dôle SA, qui est très active pendant la période estivale, concernant le nouveau bâtiment d'accueil qui prendra place au pied des pistes côté français, 7 projets ont été rendus par 8 bureaux d'architectes, soit 4 suisses et 4 français. Le jury est quant à lui composé de 6 suisses et de 6 français. Il est assez intéressant de voir que, sur 7 projets rendus, il y a 5 parties différentes, avec le même programme et le même emplacement bien évidemment. Le jugement a lieu demain 31 août 2018, avec le 2<sup>ème</sup> tour du jury, afin de départager les 4 derniers projets sélectionnés.

Dans la mesure où la société Télé-Dôle SA est devenue une société d'investissement, deux signatures de droit de superficie ont eu lieu, soit une sur la commune de Givrins s'agissant du parking de la Givrine, l'autre sur une parcelle de la commune de La Rippe, beaucoup plus du côté est du massif, concernant Le Tabagnoz, dont le bâtiment se trouvant au pied du télésiège sera démolit et rénové afin de rendre plus aisé la prise de ce dernier.

### **Mme Jeannette Weber**, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Mardi prochain 4 septembre 2018, la Municipalité a le plaisir d'offrir à la population une séance de cinéma à Grand-Champ. Dans le cadre de l'intégration, le film « Wallay », de M. Berni Goldblat, sera diffusé. Il sera également projeté le mardi matin aux élèves des dernières années scolaires.

La seconde activité liée à l'intégration est la Fête multiculturelle, qui aura lieu le samedi 8 septembre. Elle invite la population à venir nombreuse, en famille et entre amis. La Commission d'intégration a préparé une soirée festive. A découvrir dès 16h30 divers groupes de musique et de danse. A déguster lors de la soirée des plats roumains, portugais, turcs et afghans. Pour danser et s'amuser, un DJ mettra de la musique du monde et des tubes bien connus de tous jusqu'à 1 heure du matin.

- Comme chaque année, la ville de Gland participe à la Semaine de la mobilité, qui aura lieu du 16 au 22 septembre. Plusieurs activités sont programmées à Grand-Champ et aux Tuillières. Les élèves pourront faire contrôler leurs vélos par les ASP et toute la semaine une pomme leur sera offerte par l'Association des producteurs de fruits de la région lémanique. Durant cette semaine, le radar préventif visi-speed sera placé à des endroits sensibles de la ville, comme par exemple à la nouvelle zone 30 km/h sous gare.
- La journée internationale « A pied à l'école » aura lieu le 21 septembre. La commune va profiter de cette journée pour mettre les différentes lignes de pédibus bien en évidence, en offrant un ballon et un petit-pain aux enfants. Pour accompagner les enfants et les parents, la commune cherche des personnes à la retraite qui feront de temps à autre le chemin avec eux dans le cadre de l'intergénération. Un flyer à ce sujet est déposé sur la table des Conseiller(ère)s et elle remercie ces dernier(ère)s d'en parler autour d'eux(elles) et de trouver

peut-être quelques personnes qui seront déjà disponibles pour faire le pédibus le 21 septembre.

- La commune sera présente le samedi 22 septembre 2018 dans le cadre de « Gland ça marche ! », avec un stand de mobilité dans la cour de l'école de Mauverney, accompagnée du TUG avec un bus hybride et la participation de CarPostal.
- Pour promouvoir et inciter la population à prendre plus souvent le train, la ville de Gland soutient la Région de Nyon dans la promotion des demi-tarifs découverte, au prix de CHF 33.- pour deux mois, valable dans toute la Suisse. Cette offre exclusive, destinée aux habitants de la région, est valable du 18 au 29 septembre 2018. Pour en bénéficier, il suffit de télécharger le rail-bon sur le site Internet de la Région de Nyon.
- Concernant la Commission de naturalisation, la Municipalité a nommé les suppléants suivants : Mme Anik Freuler (GdG), M. Michel Girardet (PLR), Mme Anita Waeber (PS-Les Verts-POP) et M. Patrick Beney (UDC).

M. Roger Hemberger (PLR) a été nommé membre de dite Commission, en remplacement de M. Pascal Chollet (PLR), démissionnaire.

**M. Michael Rohrer**, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

*N'a pas de communication.*

## PREAVIS AVEC DECISION

### **6. Préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la renaturation du Lavasson**

- M. Rupert Schildböck, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Samuel Freuler, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La présidente constate que les conclusions des deux Commissions vont dans le même sens.
- La discussion est ouverte.
- M. Rodolphe Chatagny : a un petit commentaire à faire. Il rappelle que la Commission des finances et les Commissions techniques sont indépendantes l'une de l'autre et qu'il n'est donc pas très normal de faire figurer dans un rapport des commentaires sur les conclusions du rapport qui a été établi par l'autre Commission. Il n'y aurait dès lors pas dû avoir la mention « *ayant pris connaissance des conclusions favorable de la Commission des finances* » dans le rapport de la Commission technique.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

#### ***Décision***

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la renaturation du Lavasson, soit :*

- 1. d'accorder un crédit de CHF 800'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.*

## 7. Préavis municipal n° 44 relatif au nouveau Règlement communal des sépultures et du cimetière

- M. Evan Lock, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, lit les amendements proposés.

Il explique que les membres de la Commission technique ont été informés que l'annexe I, qui est de la compétence municipale, ne pouvait pas être amendée. La Commission technique retire donc l'amendement proposé à cette annexe, mais il espère que la discussion pourra quand-même porter sur ce point-là.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis amendé à l'art. 10 al. 1 let. a relatif à l'introduction des animaux dans le cimetière.

- La présidente explique, comme vient de le mentionner M. Evan Lock, que le second amendement proposé par la Commission technique n'est pas valable. Il sera donc supprimé.

Par ailleurs, le Bureau a reçu un amendement de M. Georges Grandjean s'agissant de l'art. 5 du Règlement.

- La procédure sera la suivante :
  - ouverture de la discussion et vote sur Règlement communal des sépultures et du cimetière, chapitre par chapitre puis ses annexes, et amendement après amendement;
  - ouverture de la discussion et vote sur le Règlement communal des sépultures et du cimetière dans son entier;
  - ouverture de la discussion et vote sur le préavis n° 44.

La présidente rappelle que le vote sur un amendement laisse toujours l'entière liberté de voter sur le fond.

### Discussion et vote sur le chapitre 1 « Dispositions générales » (art. 1 à 4)

- La discussion est ouverte sur le chapitre 1 « Dispositions générales » (art. 1 à 4).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*Le chapitre 1 « Dispositions générales » est accepté à l'unanimité.*

### Discussion et vote sur le chapitre 2 « Cimetière » (art. 5 à 11)

- La discussion est ouverte sur le chapitre 2 « Cimetière » (art. 5 à 11), pour lequel un amendement est proposé par M. Georges Grandjean à l'art. 5.
- M. Georges Grandjean : explique que l'al. 2 de l'art. 5 prévoit que « *L'Autorité communale peut accorder exceptionnellement une autorisation de sépulture à des personnes domiciliées hors de la commune et décédées hors de son territoire, pour autant que la personne décédée atteste d'une durée de séjour dans la commune d'une année au minimum.* ». Il trouve cette façon de voir un peu trop restrictive au vu de la situation actuelle des familles. Bien souvent, dans la commune où résident les parents, plus aucun de leurs enfants n'y sont domiciliés et bien souvent ils aimeraient les prendre vers eux à ce moment-là. Cela pourrait également s'appliquer pour des enfants qui seraient établis loin de leurs parents et qui n'auraient jamais fait leurs écoles ou n'auraient jamais été domiciliés à Gland. C'est pourquoi il propose l'amendement suivant à savoir de compléter le texte ainsi :

<sup>2</sup> L'Autorité communale peut accorder exceptionnellement une autorisation de sépulture à des personnes domiciliées hors de la commune et décédées hors de son territoire, pour autant que la personne décédée atteste d'une durée de séjour dans la commune d'une année au minimum *ou de parents au 1<sup>er</sup> degré de personnes domiciliées dans la commune.*

- La discussion est ouverte sur l'amendement de l'art. 5 al. 2 proposé.
- M. Michael Rohrer : déclare que la Municipalité ne refuse pas cet amendement et va sans souci dans son sens. Il ajoute que cet amendement va rendre caduque l'amendement que proposait la Commission technique au niveau de l'annexe I, puisque dans cet alinéa 2, il y a cette possibilité, pour des personnes qui ne sont pas domiciliées à Gland, d'y être inhumées.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

*Décision*

*L'amendement est accepté à une très large majorité.*

- La discussion est ouverte sur l'art. 5 al. 2 ainsi amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*L'art. 5 al. 2 amendé est accepté à une très large majorité.*

- La Commission technique propose l'amendement suivant à l'art. 10 al. 1 let. a relatif aux Interdictions

Il est interdit :

a) d'introduire des animaux ~~domestiques~~ dans le cimetière ~~à l'exception de ceux tenus en laisse~~;

- La discussion est ouverte sur l'amendement de l'art. 10 al. 1 let. a proposé.
- M. Michael Rohrer : déclare que la Municipalité n'est pas du tout favorable à cet amendement. Actuellement, c'est l'art. 5 qui règle cela, dont la définition est la suivante : « *Il est interdit d'introduire des chiens ou tout autre animal dans le cimetière* ». Avec l'évolution des mœurs, le nouveau règlement se voulait un peu plus compréhensible et ouvert. Cette volonté découle également du règlement type qui a été mis à disposition par le canton pour l'élaboration de ce nouveau règlement. La Municipalité a regardé comment cela se passait ailleurs et il est vrai qu'il y a des pratiques assez restrictives dans de nombreuses villes, étant précisé que les règlements des dites villes ont pour la plupart plus de 30 ans. Un seul règlement, qui est celui d'Yverdon-les-Bains et qui a été révisé en 2003, refusait les animaux. Tous les règlements qui ont été modifiés récemment acceptent que des animaux puissent entrer dans le cimetière. Même la ville de Vevey, en 1991, acceptait déjà les animaux. La tendance actuelle est d'accepter ces animaux, bien évidemment sans que ceux-ci ne gênent les autres visiteurs du cimetière. Mais il pense que pour des animaux tenus en laisse, il ne devrait pas y avoir de souci, et c'est la raison pour laquelle il propose aux Conseiller(ère)s de refuser cet amendement.
- Mme Anik Freuler : est contente que la Municipalité ne soit pas d'accord avec cet amendement. Personnellement, elle a été frappée par le fait que l'on veuille interdire les animaux dans les cimetières alors que, aujourd'hui, ils sont de plus en plus acceptés dans tous les lieux, notamment dans les EMS, pour tenir compagnie aux personnes souvent âgées. Elle encourage dès lors les Conseiller(ère)s à refuser cet amendement.
- M. Rasul Mawjee : déclare que, lorsque l'on est au cimetière, cela est un moment solennel, un moment triste, un moment qui est plein d'émotions. Dans ces moments-là, les familles qui sont présentes ont un chagrin, une douleur et une grande séparation. Lorsqu'un petit chien – ou un animal de compagnie – vient dans ce milieu et, lors d'une cérémonie, lors de l'accompagnement ou lors d'un moment de grand chagrin, de partage et de départ, il fait ses petits besoins ou se lâche un petit peu dans un coin, c'est quelque chose qui est très dur pour une personne qui enterre un membre de la famille. La mort est l'un des moments les plus forts en ce qui le concerne, c'est un moment de séparation et de douleur, et il serait très mal si, lors d'un enterrement, il voyait un petit chien aller dans un coin et commencer à se lâcher. Donc, pour sa part, il soutiendra très fortement l'amendement proposé. Si cette interdiction a été faite au fil du temps et des âges et dans toutes les communautés, qu'elles soient musulmanes, juives ou même chrétiennes, jusqu'à ce jour, il demande aux Conseiller(ère)s qu'il leur plaise de continuer à respecter les morts, à respecter la paix, et à ne pas admettre les animaux de compagnie dans les cimetières.
- M. Rodolphe Chatagny : partage un peu cet avis. Il comprend que dans un EMS les animaux de compagnie soient acceptés, mais un cimetière est un lieu de recueillement. Personne ne penserait à amener son chien dans une église – personnellement cela le choquerait, même s'il n'est pas forcément religieux ou croyant. Quel que soit le lieu de culte en général, les animaux ne sont pas acceptés. Pour lui, un cimetière reste un lieu de recueillement et il considère que les animaux n'ont pas leur place dans ce lieu.

- M. Evan Lock : remercie MM. Rasul Mawjee et Rodolphe Chatagny pour leurs arguments. Lorsque la Commission technique a lu l'article, elle s'est posé la question car il est parlé d'animaux domestiques. Même s'il sait bien qu'il est parlé ici de chiens et de chats, en poussant un peu le bouchon, on pourrait imaginer aussi des cochons, des chèvres, etc. Certes cela est un peu tiré par les cheveux, mais si quelqu'un voulait amener une chèvre au cimetière, cela serait permis. Comme le terme « *animaux domestiques* » était un peu trop vague et pour continuer sur la lancée, la Commission a proposé d'interdire tout simplement les animaux, ce d'autant plus que les membres de dite Commission n'ont pas eu d'information quant à une demande de la population, notamment de la part des personnes âgées dont il a déjà été parlé, qui voudraient amener leur petit chien au cimetière avec elles. Il n'y a donc pas forcément une demande ou un besoin de changer. Il a également regardé comment cela se passait dans les communes environnantes et avec les villes de Genève et Lausanne, sans toutefois regarder de quand dataient les règlements. Cela reste quand-même interdit à Lausanne, à Begnins, à Nyon, à Genève. Si ces villes ne modifient pas leur règlement, c'est qu'il n'y en pas besoin. Par contre Rolle et Vich ont adopté le même texte que la ville de Gland. Pour ces raisons, il préfère franchement garder ce qu'il y avait au départ, soit d'interdire les animaux.
- Mme Angelita Galvez : se pose la question de savoir quelle serait la procédure si une personne malvoyante accompagnée d'un chien venait au cimetière. Faudrait-il qu'elle laisse son chien hors du cimetière ?
- M. Rasul Mawjee : répond qu'il faut savoir que les chiens d'aveugle ont une dérogation fédérale pour pouvoir accompagner partout les personnes malvoyantes. Il n'est pas du tout question ici de chien d'aveugle, mais bien de tous les animaux. Il y a une grande nuance entre un chien d'aveugle qui accompagne une personne qui enterre son proche par rapport à un animal de compagnie que tout le monde emmène promener au cimetière. Ce n'est pas un supermarché.
- M. Patrick Vallat : déclare que, finalement, cette histoire est aussi une question d'éducation. Il croit que la personne qui amène un chien ou un chat – ou tout autre animal de compagnie – tenu en laisse a le devoir de bien se comporter, de part son éducation personnelle et individuelle, et à faire en sorte de ne pas perturber les cérémonies ainsi que les visiteurs du cimetière. L'être humain qui est à côté peu aussi réagir et demander à cette personne de faire sortir l'animal en question, le cas échéant, en cas de nuisance. Il est pour laisser le texte initial et demande aux Conseiller(ère)s d'aller dans ce sens-là.
- M. Adrian Hochreutener : relève que, en parlant des us et coutumes, s'il regarde le respect que les gens devraient avoir avec les crottes de chien, le chemin des Toblerones ne devrait pas être jonché de jolis sachets mis à disposition à cet effet. Il est désolé, mais il n'a pas envie de voir des sachets de crottes de chien trainer à travers tout le cimetière.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

*Décision*

*L'amendement est accepté par 30 oui, 26 avis contraires, 5 absentions significées.*

- La discussion est ouverte sur l'art. 10 al. 1 let. a ainsi amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*L'art. 10 al. 1 let. a amendé est accepté par 36 oui, 20 avis contraires, 4 abstentions significées.*

- La discussion est ouverte sur le chapitre « Cimetière » (art. 5 à 11), amendé à ses art. 5 al. 2 et 10 al. 1 let. a.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*Le chapitre 2 « Cimetière » amendé à ses art. 5 al. 2 et 10 al. 1 let. a est accepté par 46 oui, 9 avis contraires, 5 abstentions significées.*

### **Discussion et vote sur le chapitre 3 « Tombes, entourages, monuments » (art. 12 à 22)**

- La discussion est ouverte sur le chapitre « Tombes, entourages, monuments » (art. 12 à 22).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*Le chapitre 3 « Tombes, entourages, monuments » est accepté à une large majorité.*

### **Discussion et vote sur le chapitre 4 « Concessions » (art. 23 à 25)**

- La discussion est ouverte sur le chapitre « Concessions » (art. 23 à 25).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*Le chapitre 4 « Concessions » est accepté à une large majorité.*

### **Discussion et vote sur le chapitre 5 « Columbarium » (art. 26 à 28)**

- La discussion est ouverte sur le chapitre « Columbarium » (art. 26 à 28).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*Le chapitre 5 « Columbarium » est accepté à une large majorité.*

### **Discussion et vote sur le chapitre 6 « Jardin du souvenir » (art. 29 et 30)**

- La discussion est ouverte sur le chapitre « Jardin du souvenir » (art. 29 et 30).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*Le chapitre 6 « Jardin du souvenir » est accepté à une large majorité.*

### **Discussion et vote sur le chapitre 7 « Taxes et émoluments » (art. 31 à 33)**

- La discussion est ouverte sur le chapitre « Taxes et émoluments » (art. 31 à 33).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*Le chapitre 7 « Taxes et émoluments » est accepté à une large majorité.*

### **Discussion et vote sur le chapitre 8 « Dispositions finales » (art. 34 à 36)**

- La discussion est ouverte sur le chapitre « Dispositions finales » (art. 34 à 36).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*Le chapitre 8 « Dispositions finales » est accepté à une large majorité.*

La présidente rappelle qu'il n'y aura pas de vote sur annexe I qui relève de la Municipalité.

### **Discussion et vote sur le préavis municipal n° 44 relatif au nouveau Règlement communal des sépultures et du cimetière dans son ensemble**

- La discussion est ouverte sur le préavis municipal n° 44 relatif au nouveau Règlement communal des sépultures et du cimetière dans son ensemble.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

A une large majorité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 44 relatif au nouveau Règlement communal des sépultures et du cimetière amendé, soit :

I. d'adopter le nouveau Règlement communal des sépultures et du cimetière, amendé comme suit :

- d'amender l'art. 5 al. 2 – « Cimetière », soit :

*L'Autorité communale peut accorder exceptionnellement une autorisation de sépulture à des personnes domiciliées hors de la commune et décédées hors de son territoire, pour autant que la personne décédée atteste d'une durée de séjour dans la commune d'une année au minimum **ou de parents au 1<sup>er</sup> degré de personnes domiciliées dans la commune.***

- d'amender l'art. 10 let. a – « Interdictions », soit :

*Il est interdit :*

a) *d'introduire des animaux **domestiques** dans le cimetière ~~à l'exception de ceux tenus en laisse~~;*

II. de déléguer la compétence tarifaire à la Municipalité;

III. de transmettre ce dossier au Département de la santé et de l'action sociale pour approbation définitive.

## **8. Préavis municipal n° 45 relatif à l'adoption d'un addendum au Règlement communal sur la protection des arbres**

- M. Rupert Schildböck, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, aimerait tout d'abord revenir sur une remarque qui a été faite lors de la première lecture. La Commission technique a été invitée à se pencher sur l'idée de mettre en place des crédits, soit de prendre en considération le nombre de nouveaux arbres déjà plantés lors de l'abattage d'un autre. Les membres de la Commission technique s'excusent sur le fait que le rapport ne donne pas de réponse à cette question, le procès-verbal de la séance du 21 juin 2018 n'étant pas encore disponible lors de la rédaction du rapport. Les membres pensent que cette proposition va au-delà du mandat de la Commission technique, laquelle est chargée d'étudier l'adoption d'un addendum au Règlement communal sur la protection des arbres et non la révision du Règlement en lui-même.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 45 relatif à l'adoption d'un addendum au Règlement communal sur la protection des arbres, soit :

I. d'accepter le préavis municipal n° 45 relatif à l'adoption d'un addendum au Règlement communal sur la protection des arbres.

### 9. Préavis municipal n° 46 relatif à l'arrêté d'imposition 2019

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### 10. Préavis municipal n° 47 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2018

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- M. Pierre-Alain Bringolf : demande si la Commission des finances pourrait, lors de la présentation de son rapport, éclairer les Conseiller(ère)s notamment en ce qui concerne le matériel et le logiciel informatiques, qui représentent le montant le plus important du crédit complémentaire demandé. Une société de logiciel s'occupera-t-elle du développement de ce système ? Des systèmes existants sont-ils déjà sur le marché ? Quelle est l'estimation de l'intérêt réel d'un système développé en propre et évidemment de la compatibilité du système par rapport à des systèmes plus globaux, comme Windows ou autre ? Il a en outre été un peu interpellé par le dernier point « Faits divers » concernant l'expertise demandée par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires suite à la teneur élevée en aluminium dans l'eau traitée par la station du Montant. D'ici à ce que la Commission se réunisse, ou en tout cas rende son rapport, serait-il possible d'obtenir plus de renseignements à ce sujet, lequel lui paraît important dans la mesure où une étude clinique récente montre que l'aluminium est apparemment responsable de maladies extrêmement graves, telles que l'Alzheimer ou la sclérose en plaques ? Il est en effet assez inquiétant de trouver des teneurs élevées d'aluminium dans l'une des sources d'eau potable de la commune.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### 11. Préavis municipal n° 48 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'étude de mesures d'entretien du réseau d'eau potable, selon le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE)

- La séance est fixée au mardi 11 septembre 2018 à 19h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Martin Ahlström, PLR

*Membres* : M. Sébastien Bertherin, GdG – Mme Béatrice Saxer Brown, GdG – M. Nicolas Aeschmann, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Beney, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.



## **12. Préavis municipal n° 49 relatif à une demande de crédit de CHF 65'000.- pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique de communication s'appuyant sur une utilisation renforcée des outils papier et numériques de la presse quotidienne locale, La Côte**

- La séance est fixée au lundi 3 septembre 2018 à 20h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Gérald Creteigny, Syndic. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : Mme Anik Freuler, GdG

*Membres* : M. Patrick Messmer, GdG – Mme Léonie Wahlen, PLR – M. Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP – M. Philippe Blanchut, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Evan Lock : aimerait savoir s'il s'agit d'un préavis unique ou si cela va être intégré au budget l'année prochaine.
- M. Guillaume Labouchère : demande si la Commission technique pourrait donner aux Conseiller(ère)s une vue d'ensemble sur les subsides ou les différents moyen de communiquer et de leur permettre d'avoir une vision globale. Il a en effet beaucoup été parlé de NRTV, de La Côte et de la personne responsable également au niveau de Gland.
- M. Rodolphe Chatagny : aimerait savoir s'il s'agit d'un préavis dont le but est vraiment d'améliorer la communication ou s'il s'agit d'un soutien au journal La Côte de manière plus ou moins déguisée. Dans le préavis, il n'en est pas parlé comme un soutien. Si c'est un soutien de la part de la commune, il pense que ce serait bien que les Conseiller(ère)s le sachent et que cela soit vérifié par la Commission technique.

Il a en outre été un peu étonné du montant relativement important pour l'achat d'espaces dans La Côte par rapport à l'efficacité des flyers, car il existe une très forte différence de prix entre les deux. Il aimerait que la Commission technique vérifie s'il serait vraiment plus efficace d'avoir une page dans un journal qu'on lit de temps en temps plutôt qu'un flyer dans les boîtes aux lettres.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## **AUTRES OBJETS**

## **13. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Olivier Moulin « Pour un rapprochement entre Gland sud et Gland nord au moyen d'un raccourci empruntant le pont de Montoly » et nomination d'une Commission**

- La séance est fixée au mercredi 5 septembre 2018 à 19h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : Mme Anna Pallotta Ladisa, UDC

*Membres* : M. Olivier Moulin, GdG – M. David Mayer, GdG – M. Heinz Beutler, PLR – Mme Nytia Duella, PS-Les Verts-POP.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## 14. Interpellation de M. Patrick Vallat intitulée « Tarif de Tridel, la Municipalité a-t-elle son mot à dire ? »

- La présidente passe la parole à M. Patrick Vallat pour le développement de son interpellation.
- La présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement.
- M. Michael Rohrer : explique que la ville de Gland a un siège de droit au Conseil d'administration de la Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (ci-après : SADEC) et qu'il y siège en tant que représentant du Service des infrastructures et de l'environnement, succédant ainsi à M. Olivier Fargeon. La SADEC est représentée par deux membres au Conseil d'administration de la société Tridel SA, à savoir M. Cédric Echenard et lui-même. Il peut dès lors répondre très directement à M. Patrick Vallat, non pas en tant que Municipal mais en tant que membre du Conseil d'administration de la société Tridel SA.

Tout d'abord, il a bien relu les statuts de la société Tridel SA et il n'a trouvé nulle part la mention que la mission de cette société est exclusivement limitée aux besoins et au profit des actionnaires. Il tient les statuts à disposition des personnes qui voudraient les relire. Par contre, l'art. 2 al. 2 des statuts mentionne que la société Tridel SA peut traiter ou valoriser des déchets provenant d'autres producteurs que les communes membres de la zone d'apport qui lui sont assignées. Donc, très clairement, la société Tridel SA a la possibilité de brûler des déchets étrangers. Pour en revenir aux questions posées, il est vrai que la société Tridel SA, pratiquement depuis la mise en route de l'usine, a régulièrement incinéré des déchets étrangers, ceci dans le but de rentabiliser l'outil de travail qui a été mis à disposition puisque, avec les apports des périmètres de récolte des déchets, le rendement de cette usine n'était pas tout à fait efficace. Des déchets ont ainsi été importés depuis l'étranger. Il précise que, lors de la séance du Conseil d'administration du 17 mai 2017, la suspension des apports étrangers pour une période 2 ans a été décidée. Il n'y a dès lors pas de contradiction dans le rapport de gestion mais, à partir de ce moment-là, il fallait laisser s'écouler les contrats qui étaient en cours, lesquels se sont achevés fin juin 2018. Cela explique le fait que, effectivement, l'année dernière, plus de 10'000 tonnes de déchets étrangers ont encore été incinérés. Cela représente un peu moins de 6 % du total qui a été incinéré. Pour 2018, il a été estimé à 5'000 tonnes de déchets étrangers encore à incinérer dans la mesure où, pour une durée de 6 mois, il y avait encore des déchets qui allaient entrer en fonction du contrat encore en vigueur.

S'agissant du montant de différences de prix cité dans l'interpellation, il explique que la société Tridel SA a une dizaine de prix différents, en fonction du type de déchet à incinérer, soit des déchets industriels, des déchets artisanaux banaux ou des ordures ménagères. Si on prend le tarif donné par M. Patrick Vallat, cela correspond à peu près à un déchet industriel banal (DIB), et cela ne le choque pas de prendre ces déchets afin d'avoir une rentabilité plus grande. D'ailleurs, la société Tridel SA est une entreprise qui a une très bonne rentabilité, dont la population glandoise va profiter, puisque pas plus tard qu'aujourd'hui, le Conseil d'administration de la SADEC a décidé de répercuter la baisse de CHF 5.- par tonne sur différents types de déchets, notamment les déchets industriels bruts, les déchets encombrants et les ordures ménagères. Il s'agit donc d'une entreprise qui fonctionne absolument bien, qui est rentable et dont chacun en profite. Il précise que, comme mentionné dans l'interpellation, la SADEC a adhéré à Tridel SA en 2013. A ce moment-là, la SADEC avait encore des contrats de livraison et devait livrer les déchets encombrant à l'usine d'incinération des Cheneviers. Actuellement et progressivement, ces déchets prennent le rail pour aller à l'usine de Tridel SA, ce qui fait qu'aujourd'hui cette dernière a assez de déchets avec ceux récoltés dans les différents périmètres de déchets. Il y a donc maintenant on a un moratoire de 2 ans. Au terme de ce délai, des décisions seront prises quant à une réimportation des déchets ou non. Seul l'avenir le dira. Il espère avoir répondu à toutes les questions posées dans l'interpellation.

- La présidente demande à M. Patrick Vallat s'il est satisfait de la réponse.

- M. Patrick Vallat : déclare qu'il est satisfait de la réponse dans le sens des précisions qui ont été apportées, mais il croit que par rapport à ce qui a été relevé à tonnage et à titre de déchets comparables, il y avait une iniquité de traitement entre la ville de Gland, qui est actionnaire indirectement de la société Tridel SA, et les déchets étrangers incinérés, et la différence de prix était quand-même assez importante – il rentre tout à fait dans le jeu de dire que c'est pour valoriser un petit peu le rendement de cette entreprise – mais une différence de CHF 50.- par tonne est quand-même énorme. Il entend que la décision prise sera semble-t-il définitive, quitte à changer les statuts.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## DIVERS

### 15. Nomination d'un membre de la Commission des finances

La présidente rappelle que, par courrier du 6 juillet 2018, M. Guillaume Labouchère a fait part de sa démission en tant que membre de la Commission des finances, avec effet immédiat.

- Au nom du parti politique PLR, M. Michel Girardet propose la candidature de M. Rasul Mawjee, Conseiller communal depuis 2008 et dont il est rappelé qu'il a déjà siégé à la Commission des finances entre 2009 et 2013, qu'il a d'ailleurs présidé entre 2010 et 2013.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote à main levée.

#### **Résultat**

*A l'unanimité, M. Rasul Mawjee est élu membre de la Commission des finances.*

- La présidente le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses activités.

### 16. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal de la Région de Nyon (ex-Conseil régional)

Suite à la démission effective de Mme Sara Ouerchiffani, le poste est à repourvoir dès ce jour.

- Au nom du parti politique PLR, M. Michel Girardet propose la candidature de Mme Anna Beutler, Conseillère communale depuis 2011 et qui a siégé jusqu'au mois de juin 2018 au sein de la Commission de gestion.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote à main levée.

#### **Résultat**

*A l'unanimité, Mme Anna Beutler est nommée déléguée au Conseil intercommunal de la Région de Nyon (ex-Conseil régional).*

- La présidente la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses activités.

### 20. Divers et propositions individuelles

- M. Jean-Luc Nicolet : déclare qu'il y a maintenant plus de 4 mois, il avait posé une question à M. le Municipal Michael Rohrer concernant la pose d'un miroir entre le chemin de la Vy-Creuse et la rue du Perron, question qu'il avait répétée le mois suivant et que Mme la présidente Véronique Villaine avait présentée lors de la dernière séance du mois de juin 2018. Il aimerait savoir où cela en est et si un jour un miroir sera posé à cet endroit afin que des accidents puissent être évités.

- M. Michael Rohrer : explique qu'il y a eu un peu de retard en raison de problèmes rencontrés au sein des différents services pour savoir qui allait faire quoi, où et quand, mais cette question sera prochainement réglée.
- M. Pascal Chollet : désire poser une question à la Municipalité. Une augmentation des rodéos routiers est constatée à Gland. Ces derniers concernent autant les motos que les voitures et se déroulent de jour comme de nuit, avec des intensités de bruits et des durées variables. Les ronds-points et les montées sont des lieux privilégiés pour ce genre d'activités, par exemple sur l'axe de la route Suisse, sur la montée de la rue du Perron, ou encore sur le tronçon situé entre les quartiers de la Dullive et de la clinique de la Lignière. Suite à des discussions qu'il a eues, il a compris que la partie nord de la ville de Gland était également concernée par ce genre de rodéos.

Le côté soudain et intempestifs de certains de ces rodéos, répétitif pour d'autres, engendrent du stress, des difficultés à tenir une conversation à proximité de la route et des réveils fréquents durant la nuit. Les effets sur la santé sont nombreux et connus, et peuvent par exemple se mesurer par une augmentation de la tension artérielle, une modification du rythme cardiaque, des fatigues chroniques ou une baisse de l'efficacité d'apprentissage durant l'enfance.

Il est intéressé à connaître ce que la commune de Gland entreprend à ce jour pour lutter contre ces nuisances et ce qu'il est envisageable de faire à l'avenir en termes techniques et humains pour les supprimer, ou du moins en maîtriser leur effets.

- Mme Jeannette Weber : explique que la Municipalité est en contact avec la gendarmerie pour voir quels sont les dispositifs qui pourraient être mis en place à ce sujet. Cela est compliqué dans la mesure où il est difficile d'être vraiment à la bonne heure et au bon endroit pour attraper ces chauffards. Tout sera mis en place pour essayer d'améliorer cette situation.
- M. Maurizio Di Felice : relève que, suite aux propos de M. le Syndic Gérald Cretegy concernant la révision des statuts de la Région de Nyon, une Commission a été désignée à cet effet. Au vu de l'absence ce soir de son collègue M. Patrick Wegmann, il remercie les membres de cette Commission de bien vouloir venir vers lui à la fin de la présente séance afin de fixer une date de réunion.

Il voulait également revenir sur les propos de Mme la Municipale Isabelle Monney concernant l'inauguration, ce week-end, du cheminement historique « Sur les terres du Baron Guiguer, du château de Prangins à la Lignière ». Depuis le début de cette aventure, il a été un interlocuteur particulièrement choyé par les membres de la Commission culturelle et par le Service de la culture. Il a suivi ce projet de bout en bout et il ne peut qu'encourager les Conseiller(ère)s et la population à participer à cette magnifique manifestation ce samedi et ce dimanche.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : a une question concernant les arrêts de bus : serait-il envisageable d'y installer des poubelles et, à certains endroits, également des bancs ?
- Mme Florence Golaz : a une question pour M. le Municipal Gilles Davoine. Elle a bien écouté tous les chiffres dont il a parlé en début de séance sur les boucléments des préavis. Ce qui l'a un peu interpellée, au-delà du chiffre qui est peut-être anecdotique, c'est le dépassement d'un préavis accordé par ce Conseil communal. Elle aimerait savoir comment il applique le Règlement sur la comptabilité des communes, notamment son art. 16 al. 2 qui dit que lorsqu'un crédit est épuisé – donc un préavis qui a été voté par ce Conseil – toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil communal par voie de communication écrite; elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais. Elle convient bien que la somme n'est peut-être pas très intéressante mais elle s'interpelle un peu sur l'application de cet article, d'autant plus que, tout en soulignant une rigueur et une orthodoxie bienvenues, dans l'art. 10 concernant le dépassement du budget de fonctionnement, il est dit que lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépense supplémentaire sans l'autorisation préalable du Conseil communal. Un bel exemple en est représenté ce soir avec le préavis municipal n° 47 et elle trouve que cela est vraiment une très bonne transparence pour le Conseil communal d'avoir ces tableaux concernant le budget de fonctionnement. Elle remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse.
- M. Gilles Davoine : répond que cette situation est extrêmement rare, c'est pour cela qu'il a donné des explications dans ses communications. Le bouclément net a été établi par écrit. Il

ne pense pas qu'il y ait besoin de passer par l'approbation du Conseil communal. Il s'agit d'une information qui est donnée aux Conseiller(ère)s. Il est extrêmement rare qu'un crédit soit dépassé, c'est la première fois que cela est arrivé et c'est pour cette raison qu'il a donné les explications suivantes par rapport à ce dépassement, à savoir que la Municipalité n'a eu ces informations qu'à la fin, à la réception des factures, raison pour laquelle il n'était pas possible de venir avant vers le Conseil communal pour présenter une demande comme tout était déjà fait. Comme cela a été fait dans le cadre du préavis qui concerne le centre sportif En Bord, la Municipalité est revenue avec une demande de crédit complémentaire et le montant accordé n'a pas été dépassé, même si certaines choses avaient déjà été faites et pour lesquelles des explications avaient été données, avec des compétences municipales pour les urgences qui permettent de faire cela. Au vu de tous ces éléments, il veut bien faire preuve encore plus de formalisme et le faire par écrit, avec une demande au Conseil, si ce dernier le souhaite, mais le cas exposé est vraiment un cas extrêmement rare, pour lequel il donne l'explication totale quant à son dépassement, soit les luminaires et surtout l'excavation supplémentaire, qui ont été portés à la connaissance de la Municipalité en fin de cycle, soit à un moment où cette dernière n'avait pas la possibilité de demander au Conseil. Il note la remarque et il sera essayé de faire encore mieux, encore plus précisément et plus rapidement à l'avenir.

- M. Evan Lock : remercie M. le Municipal Gilles Davoine de lui avoir rappelé que le Conseil communal avait accordé un crédit complémentaire pour le centre sportif En Bord. Pour l'instant, rien n'a encore été fait par rapport à cette fin de chantier, comme par exemple le couvert et les luminaires. Quand ces travaux seront-ils effectués ?
- M. Thierry Genoud : explique que, dans la mesure où la Municipalité n'était pas du tout sûre d'obtenir ce crédit complémentaire de la part du Conseil communal, elle a été très ravie de pouvoir engager ces travaux, mais cela demande quand-même de nombreuses études. En raison de vacances des entreprises et des collaborateurs, cela devrait bien évidemment être couvert pour la mauvaise saison, mais cela prend quand-même un certain temps pour mettre en œuvre autant d'argent que cela, soit CHF 140'000.- pour la couverture. Il faut un peu de patience, mais cela va être fait d'ici l'automne.
- M. Guillaume Labouchère : a une question par rapport à l'intervention de M. Pascal Chollet sur les rodéos routiers. La Municipalité souhaite-t-elle qu'à chaque fois qu'il y a un cas, jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée, les gens appellent la police ou pas ?
- Mme Jeannette Weber : répond que par l'affirmative. Il est vraiment très important et très apprécié par la police que les gens appellent le 117 lors d'une telle situation. En effet, dans la mesure où tous les appels à la police sont enregistrés, cette dernière peut faire un suivi et mener des investigations au sujet de ces rodéos routiers.

Pour répondre à Mme Christelle Giraud-Nydegger suite à son intervention concernant les abris de bus, elle explique que la Municipalité est au début d'un projet pour revoir tout un ensemble du TUG, des abris de bus et des poubelles, mais qu'il faudra encore avoir un peu de patience à ce sujet.

- Mme Angelita Galvez : a une question pratique concernant les éclairages des écoles, notamment celle de Mauverney. Y a-t-il une heure à laquelle ces éclairages sont éteints le soir ? En effet, des personnes vont faire du sport à ces endroits et notamment hier soir, alors qu'elle sortait de la gymnastique à 21h30, tout était noir, il n'y avait aucun éclairage à Mauverney.
- Mme Christine Girod : répond que, de mémoire, les lumières s'éteignent à 22h00 dans le préau de Mauverney. Des contrôles seront effectués pour plus de sécurité, mais il est vrai que si l'éclairage reste trop longtemps allumé, cela attire d'autres problèmes.
- La présidente informe les Conseiller(ère)s que deux équipes du Conseil communal seront représentées lors du Tir de l'Amitié, lequel aura lieu le 22 septembre 2018. Il reste encore une place de libre et elle remercie les Conseiller(ère)s intéressé(e)s à participer à cet événement de s'annoncer auprès de la secrétaire à la fin de cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la présidente donne rendez-vous au jeudi 4 octobre 2018 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h35.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :

La secrétaire :

Véronique Villaine

Karine TEIXEIRA FERREIRA

Annexe :

1. Interpellation de M. Patrick Vallat intitulée « Tarifs de Tridel, la Municipalité a-t-elle son mot à dire ? »

Gland, le 28 août 2018

**INTERPELLATION : Tarifs de Tridel, la Municipalité a-t-elle son mot à dire ?**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Tridel \*, l'usine de valorisation thermique et électrique de déchets brûle régulièrement des déchets étrangers. Dans ce contexte, selon la réponse du Conseil d'Etat donnée au député François Pointet, les italiens payent 90 Frs la tonne alors que les vaudois payent 140 frs la tonne. Sachant que cette usine a été construite entièrement avec des fonds publics entre canton et communes, que son capital-actions est détenu à 100% par des collectivités publiques dont la SADEC est membre, et que sa mission est exclusivement limitée aux besoins et au profit de ses actionnaires selon ses statuts :

1. La Municipalité de Gland trouve-t-elle normale cette différence de prix très favorable accordée aux étrangers, voire même peut-être aux extra-cantonaux ?
2. La Municipalité ne pense-t-elle pas qu'il faudrait demander l'interdiction définitive et immédiate de brûler des déchets provenant de l'étranger sachant que cette usine a été faite pour un périmètre donné \*\* ?
3. La Municipalité a-t-elle un moyen d'action via la SADEC pour corriger cette situation inéquitable le cas échéant ?
4. La Municipalité peut-elle via la SADEC influencer le tarif à la tonne incinérable ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.



Patrick Vallat

\* Créée le 3 juin 1997 par les trois périmètres de gestion de déchets que sont GEDREL (Lausanne, l'est et le nord de la région lausannoise), VALORSA (l'ouest de la région lausannoise, le Gros-de-Vaud et l'ouest du canton, de Morges à la Vallée de Joux) et STRID (le Nord vaudois), TRIDEL SA est une société anonyme reconnue d'utilité publique, dont le siège est à Lausanne. Le 21 mars 2013, le périmètre SADEC, représentant la région de La Côte, a rejoint les trois autres actionnaires en entrant à son tour au sein du capital-actions de TRIDEL SA. Ceci permet à l'usine TRIDEL de traiter et valoriser les déchets urbains d'environ 500'000 habitants du canton de Vaud. Elle permet de valoriser les déchets de ses actionnaires dans les deux fours d'une puissance totale de 80MW. La totalité du capital-actions est détenue par les sociétés précitées. (informations tirées du site Internet de Tridel : [www.tridel.ch](http://www.tridel.ch)).

\*\* Le rapport de gestion du Conseil d'administration de Tridel pour l'année 2017 est contradictoire sur ce point et la décision prise de stopper le traitement des déchets étrangers à fin juillet 2018 ne semble pas définitive